

compte distinct du produit du *Denier de St. Pierre*, dans chaque Eglise et dans chaque Institution particulière, comme il vient d'être dit, pour être tous les ans déposé aux pieds du St. Père.

10°. Le six Août, ou le Dimanche après, on fera l'anniversaire de la fondation de l'Archiconfrérie du *Denier de St. Pierre*, ce qui consistera à faire l'Office du jour, selon le rite romain, mais avec plus de solennité, et à ranimer cette pieuse Association par des instructions analogues à ce sujet. Les bons Chrétiens seront invités à y communier pour N. S. P. le Pape, et pour ceux qui défendent sa cause sacrée.

11°. On se conformera du reste à toutes les règles de la dite Archiconfrérie, que l'on publiera plus tard ; et l'on pourra gagner les Indulgences que le Souverain Pontife y a attachées, lorsque l'Acte d'association à cette grande Archiconfrérie aura été communiqué à chaque Eglise et Communauté.

ANNONCE DU DÉPART DE L'ÉVÊQUE POUR ROME.

Telles sont, N. T. C. F., les dispositions que Nous avons cru devoir prendre, pour régulariser, d'une manière définitive, les secours annuels, que ce Diocèse devra offrir à l'avenir au Père commun. Puissent-elles obtenir un plein succès par l'infinie bonté de Dieu, par la toute-puissante protection de sa Bienheureuse Mère, l'Immaculée Vierge Marie, par l'intercession paternelle de son glorieux Epoux St. Joseph, et par l'assistance providentielle de tous les Anges tutélaires et Saints et Saintes du Paradis !

Notre premier soin, en arrivant à Rome, sera de Nous présenter au Chef-lieu de l'Archiconfrérie du *Denier de St. Pierre*, pour compléter, par un acte d'agrégation canonique, l'établissement de l'Association qui est l'objet du présent Mandement.

Nous nous empresserons d'aller ensuite célébrer le St. Sacrifice dans la Chapelle du Séminaire Pie où s'offre chaque jour une Messe pour tous ceux qui, dans ces jours difficiles, vont au secours du Père commun des fidèles, comme nous l'avons dit plus haut.

Nous serons heureux de pouvoir Nous-même déposer aux pieds sacrés de notre bien-aimé Pontife, avec toutes vos adresses, écrits et discours de 1860, les prémisses de ce *Denier sacré*, qui doit se prélever en vertu de l'Institution que Nous venons d'en faire ; et que pour cette raison